

Programme annuel d'activités 2023 de la MOT : contexte et perspectives d'ensemble

L'année 2023 est la 3^e et dernière année du programme triennal 2021-2023, qui a été approuvé début 2021. Le programme annuel 2023 sera approuvé lors de l'AG du 7 février. La présente note donne des éléments de contexte et des perspectives d'ensemble, en regard des axes du programme triennal.

Axe I - Donner un cadre et une stratégie d'ensemble à la coopération transfrontalière (axe « Interface multiniveaux »)

1. Contribuer à la prise en compte du transfrontalier dans les politiques nationales et européennes

► 1.1 Prise de position dans les politiques et projets de loi français

La loi 3DS adoptée début 2022 constitue une avancée importante pour les territoires transfrontaliers, avec son chapitre spécifique dédié à la coopération transfrontalière. Les enjeux de 2023 sont sa mise en œuvre, mais également une meilleure prise en compte de ces territoires dans le cadre législatif et réglementaire, pour tous les sujets qui n'ont pas pu être traités par la loi 3DS.

Outre son contenu, celle-ci a innové par son processus de remontée de propositions, avec 2 sources principales : celle du Comité de coopération transfrontalière (CCT) du traité d'Aix-la-Chapelle (TALC), et celle de la MOT elle-même sur la base de son réseau sur l'ensemble des frontières. L'année 2023 verra la mise en place d'un CCT sur la frontière franco-italienne (traité du Quirinal), et ce modèle a vocation à s'étendre aux autres frontières, comme sur la frontière franco-espagnole avec la signature du traité de Barcelone le 19 janvier 2023.

Il importe désormais de tirer les conséquences de cette gouvernance multi-niveaux émergente, en structurant la capitalisation au niveau national des obstacles à la coopération et des propositions de solutions, émanant de chaque frontière, pour nourrir le processus législatif, et plus largement l'élaboration des politiques nationales. C'est l'enjeu de la désignation d'un point de coordination national¹, même si le législateur n'a pas souhaité le faire dans le cadre de la loi 3DS. Les travaux menés dans le cadre franco-allemand (étude sur l'impact transfrontalier des législations menée par l'Euroinstitut, Item et la MOT; résultats du projet MORO), et dans le cadre de l'expérimentation « bassins de vie transfrontaliers » (voir ci-après), viendront à l'appui de cette réflexion.

La MOT a été créée par l'Etat pour venir à l'appui de cette coordination. Désormais désignée experte du CCT franco-allemand, elle attend de l'Etat la confirmation de son rôle pour les autres frontières et au niveau national (appui aux ministères et au parlement).

Le « Conseil national de la refondation », lancé en 2023 par le Président Macron, doit s'appuyer sur les 1200 bassins de vie du territoire français. Cependant ceux-ci, quand ils sont situés à proximité d'une frontière, sont en fait transfrontaliers. Via le développement de services publics transfrontaliers, ils doivent porter un projet de citoyenneté transfrontalière symbole tangible de la citoyenneté européenne, où la frontière n'est plus un lieu de rejet ou de contrôle permanent, mais un espace fondé sur de nouveaux modèles de gouvernance. Suite à l'appel au Président de la République, lancé en 2022 par de grands élus du réseau de la MOT, les collectivités françaises frontalières pourront être impliquées dans les travaux du « Conseil national de la refondation », tant individuellement, par exemple en organisant des CNR transfrontaliers, que via la MOT, qui donnera la parole à David Djaïz, Rapporteur général du CNR lors de son Assemblée générale le 7 février.

¹ Prévus dans le projet de règlement européen ECBM soutenu par la France.

► 1.2 Prise de position dans les politiques et législations européennes

Deux projets de législation sont d'importance cruciale pour les territoires transfrontaliers :

- le projet de législation ECBM (mécanisme transfrontalier européen), soutenu par la France, le Luxembourg et quelques autres Etats, ainsi que par le Parlement européen, le Comité européen des régions, la MOT et les acteurs du transfrontalier, est bloqué par le Conseil de l'UE. En 2023, le Comité européen des régions réalisera un rapport d'initiative sur le « mécanisme transfrontalier européen 2.0 », porté par Magali Altounian (Région Sud) avec l'appui de la MOT. Une conférence sera organisée le 17 avril ; le Parlement européen produira également un rapport, porté par Sandro Gozi.
- Le projet de révision du règlement Schengen présenté par la Commission européenne, qui prévoit l'obligation pour les Etats membres de désigner les « régions transfrontalières » devant faire l'objet d'une attention particulière en cas de mesures liées aux crises sur les frontières internes. Après la discussion au Conseil sous PFUE, le Parlement européen l'examine début 2023.

La MOT a réalisé pour la DG REGIO la suite de l'étude de 2020 sur les conséquences des contrôles aux frontières liés à la crise sanitaire pour les régions transfrontalières. Elle permettra de nourrir les échanges sur la gouvernance multi niveaux des frontières, à mettre en place dans le cadre de ces 2 législations.

La MOT suivra attentivement les avancées en coordination avec l'Alliance européenne pour les citoyens transfrontaliers, et avec ses partenaires l'ARFE et le CESCO (voir I.4).

En liaison avec l'Alliance, la Commission européenne, le Parlement européen (groupe d'études sur le transfrontalier), le Comité européen des régions, il importera de valoriser les propositions faites dans le cadre de la **Conférence sur l'avenir de l'Europe** (COFOE), et de poursuivre la mobilisation en faveur des citoyens transfrontaliers.

► 1.3 Participation / animation de GT intergouvernementaux

Les échanges sur la question des obstacles à la coopération transfrontalière pourront également se poursuivre dans le cadre intergouvernemental de l'Agenda territorial, dans la perspective des présidences ES (S2 2023), BE (S1 2024), HU (S2 2024).

2. Être le porte-voix des territoires transfrontaliers aux niveaux national et européen

► 2.1 Dialogue et appui du niveau national

La gouvernance multi-niveaux en cours de mise en place (I.1.1) requiert d'identifier les acteurs locaux partenaires, notamment transfrontaliers (équivalents des Eurodistricts à la frontière DE). La crise sanitaire a révélé la nécessité de reconnaître les « bassins de vie transfrontaliers » dans la gestion des frontières.

La MOT apportera son appui, sur chaque frontière (I.3.1), mais aussi aux services du MEAE (DUE (ambassadeur en charge des coopérations transfrontalières), DAECT, réseau diplomatique) et du Ministère de l'Intérieur (DAEI), en liaison avec la DGCL, les autres ministères, l'ANCT (Préfets correspondants locaux) et la Banque des Territoires :

- Contribution à l'animation du réseau des CDPR,
- Participation aux CLCT le cas échéant (à l'instar de la participation de la MOT au CLCT57 en 2022)
- Instruction des projets de GECT ou structures équivalentes,
- Formation des sous préfets, préfets, CDPR, services déconcentrés, réseau de la Banque des territoires... (voir aussi II.3.2),
- Bases de données juridiques, cartographiques,...

La MOT appuiera le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires lors de 2 événements organisés par l'IGEDD :

- Le séminaire du 15 février sur la mobilité transfrontalière,
- La journée du 29 mars sur les territoires transfrontaliers et leurs enjeux pour les politiques publiques gérées par ce ministère.

En outre, la MOT continuera à répondre aux sollicitations régulières qu'elle reçoit de la part des parlementaires nationaux (députés et sénateurs) concernés par la coopération transfrontalière, dans le cadre d'auditions diverses ou d'avis / contributions. Elle pourra appuyer une mise en réseau plus structurée de ces parlementaires.

► 2.2 Dialogue et appui des institutions européennes

Dans le cadre du projet pilote initié par le Parlement européen sur la gouvernance multi-niveaux et le co-développement de stratégies transfrontalières, porté par la DG REGIO avec l'appui de l'OCDE, 5 sites pilotes ont été désignés, dont 3 aux frontières françaises (CTP, Lille Kortrijk Tournai, et Nord Lorraine-Luxembourg). La MOT s'associera à ces travaux, notamment en faisant le lien avec « l'expérimentation bassins de vie transfrontaliers » lancée en 2022 (voir ci-dessous).

Le Comité européen des régions envisage l'élargissement de la plateforme des GECT en plateforme des structures de coopération transfrontalière, qui effectuera notamment un suivi de ces structures, des services publics transfrontaliers, des solutions apportées aux obstacles transfrontaliers etc. La MOT, l'ARFE et le CESC intervient en appui de cette plateforme.

La MOT proposera un atelier pour la semaine des villes et des régions (EWRC, octobre 2023) ...

Dans la continuité de la communication du 30 juin 2021 de la Commission européenne en faveur « d'une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE », de la création d'un observatoire rural, et de la perspective de déploiement d'un agenda rural européen, la MOT pourra éclairer les questions spécifiques relatives aux territoires ruraux transfrontaliers.

► 2.3 Appui à la programmation 21-27

Les programmes Interreg 21-27 mettent en oeuvre les possibilités offertes par les règlements, en particulier le nouvel objectif ISO1 portant sur la gouvernance de la coopération, et l'objectif 5 favorisant l'approche territoriale intégrée. La MOT appuiera tant les acteurs des programmes que l'ANCT dans la coordination d'ensemble aux frontières françaises, en particulier sur des thèmes tels que :

- Le choix et la mise en œuvre des **zones fonctionnelles** de l'objectif 5, retenu dans 3 PO, à articuler avec la désignation des « régions transfrontalières » (I.1.2), des « bassins de vie transfrontaliers » (I.2.1), des partenaires de la gouvernance multi – niveaux, en particulier sur la frontière IT (I.2.1),
- La résolution des obstacles,
- L'observation transfrontalière,
- La société civile transfrontalière.

Au plan européen, la MOT recherchera des synergies avec les activités menées dans le cadre d'**Interact**.

3. Accompagner les coopérations bilatérales et spécifiques

► 3.1 Accompagnement des coopérations bilatérales (FR-DE, post-Brexit...)

La MOT apportera son appui, notamment sur les frontières DE (suivi CCT) ; IT (mise en place du CCT) ; ES (idem) ; BE (structuration de la gouvernance à l'est des 3 GECT déjà en place). Nommée experte du CCT DE FR, elle a vocation à l'être pour les autres instances de même nature (CCT IT et ES ; CIG LU...).

En 2023 devront notamment être valorisées les coopérations menées avec l'Allemagne :

- Projet MORO franco-allemand (actions à engager suite à la publication début 2023 des résultats du projet),
- Publication sur les politiques urbaines en France et en Allemagne (ARL, chapitre sur la coopération transfrontalière²), notamment dans le cadre d'un webinaire le 14 mars.

La MOT s'associera au lancement du « baromètre franco-allemand de la complexité administrative » mis en œuvre dans le cadre du CCT par l'OCDE, et participera à la conférence organisée à Berlin les 20 et 21 avril sur les régions frontalières allemandes.

La MOT participera à la phase finale du projet pilote « Luxembourg in transition » et contribuera à la dissémination du projet et de sa méthodologie sur d'autres frontières.

² https://shop.arl-net.de/media/direct/pdf/fb/fb_020/10_peyrony-sielker-perrin.pdf

► 3.2 Accompagnement des coopérations spécifiques (maritime, outre-mer, montagne...)

Au-delà des frontières terrestres, la MOT reste mobilisée sur les frontières maritimes qui constituent un enjeu spécifique et majeur pour nombre de ses adhérents et territoires (Département du Finistère, Département du Pas-de-Calais, Département du Nord, Communauté Urbaine du Dunkerque, Métropole Nice Côte d'Azur, Principauté de Monaco, Département des Pyrénées Orientales, Communauté d'Agglomération Pays Basque...) et propose un événement au second semestre 2023 mettant en lumière ces territoires et leurs enjeux transfrontaliers, en lien avec les grandes orientations adoptées en mai 2021 par le Conseil de l'UE.

S'agissant des Outre-mer, la MOT poursuivra son appui à ses adhérents, en liaison avec les ministères concernés et les institutions européennes.

4. Poursuivre et développer nos réseaux nationaux, européens et internationaux

Le partenariat entre la MOT, l'ARFE et le CESCOI (**déclaration de Strasbourg** du 07/10/2021)³, s'est concrétisé en 2022, avec la rencontre avec la Commissaire européenne Elisa Ferreira (25 janvier 2022), un séminaire interne de réflexion (Eupen, avril 2022), une coordination renforcée sur les enjeux politiques (déclaration commune lors du Borders Forum de juin 2022), et sur les actions communes (capitalisation B-solutions, suivi des services publics transfrontaliers, observation...). Les actions prévues dans le cadre du programme de travail de la MOT ont le cas échéant vocation à être menées avec l'ARFE et le CESCOI, et pour certaines avec TEIN.

La MOT poursuivra et intensifiera le cas échéant ses relations avec ses partenaires nationaux : ADF, Régions de France, AMF (lien avec groupe transfrontalier), ANPP, FNAU.

Axe II – Faciliter les projets, les relations et la prise de conscience des acteurs transfrontaliers (axe « Connaissances et réseaux »)

1. Favoriser la mise en réseau et le débat transfrontalier

► 1.1 Mise à disposition de lieux de dialogue et de capitalisation

Les groupes de travail (GT) suivants se réuniront :

- GT transition écologique transfrontalière : (décarbonation des mobilités, coopération des parcs naturels transfrontaliers et protection de la biodiversité, RER métropolitains, ZFE...),
- GT solidarités territoriales et co-développement (lien avec projet pilote du Parlement européen),
- GT gouvernance (expérimentation bassins de vie, révision du règlement Schengen, mise en oeuvre du Traité du Quirinal, projet pilote, programmation Interreg 21-27...),
- GT Observation, voir II.2.1.

La MOT met à disposition de ses membres et partenaires (acteurs locaux, mais aussi services de l'Etat) son expertise juridique de résolution des obstacles à la coopération (hotline, BàT...). Elle prévoit de capitaliser cet appui, de façon plus formalisée, sous forme de fiches interoperables avec :

- Le suivi du CCT FR DE, et des équivalents sur d'autres frontières,
- La mise en œuvre des solutions juridiques recommandées pour des obstacles B-solutions identifiés par des experts et notamment la MOT au niveau européen et portés par l'ARFE pour le compte de la Commission européenne.

Enfin, la MOT poursuivra l'organisation de ses « rencontres territoriales » à l'automne 2023. Organisées chaque année depuis 2020, ces Rencontres territoriales, au nombre de 9, permettent de réunir une fois par an les partenaires du réseau de la MOT sur chaque segment de frontière. Elles viseront cette année à préparer le programme triennal 2024-2026.

³ www.espaces-transfrontaliers.org/actualites/news/news/show/larfe-la-mot-et-le-cesci-signent-la-declaration-de-strasbourg/

► 1.2 Participation et animation des débats locaux transfrontaliers

La MOT appuiera le département de Meurthe et Moselle pour l'organisation du colloque « La coopération bilatérale et transfrontalière FR LU » qui se déroulera le 7 mars 2023 à Nancy et qu'elle animera entièrement.

La MOT se tient prête à participer ou animer différents événements mettant localement en avant les grands défis transfrontaliers.

► 1.3 Médiatisation des débats transfrontaliers

Organisation de l'Assemblée générale « territoriale » de la MOT à Metz les 27 et 28 juin 2023, à l'invitation de l'Eurométropole de Metz et du Département de la Moselle.

La MOT débutera également cette année la préparation du Borders Forum 2024.

2. Développer la connaissance, l'observation et la recherche transfrontalières

► 2.1 Développement des coopérations françaises et européennes en matière d'observation

La nécessité d'une observation multi-niveaux des enjeux transfrontaliers est désormais reconnue⁴ ; en 2023, la MOT interviendra aux différents niveaux :

- Au niveau européen : participation au réseau européen animé par le BBSR (DE) ; coopération à développer avec ESPON.
- Au niveau national : animation d'un GT technique Observation (lien avec GT ; voir II.1.1) ; refonte du comité stratégique transfrontalier sur l'observation, en lien avec OT de l'ANCT ; publication conjointe MOT / OT ANCT ; liens avec Fnau, INSEE...
- Sur chaque frontière.

► 2.2 Structuration des outils d'observation et de connaissance au sein de la MOT

En 2021, la MOT s'est dotée d'un entrepôt de données couvrant le territoire français, et partiellement la Belgique et le Luxembourg. Elle poursuivra en 2023 ce travail avec son partenaire afin d'étoffer/ étendre cet entrepôt à d'autres pays frontaliers (notamment l'Allemagne (cf. lien avec GT observation du CCT), voire l'Italie (cf. lien avec projet Interreg ALCOTRA, voir ci-après)).

Elle continuera également l'important travail qu'elle réalise en matière de cartographies transfrontalières, valorisées depuis fin 2021 chaque semaine sur son compte Twitter (#Lundicarto).

► 2.3 Renforcement de la recherche transfrontalière en participant à des publications et partenariats universitaires et scientifiques

La coopération entre réseaux de recherche et acteurs du transfrontalier est en voie de structuration

- Au niveau global, la MOT est partenaire du projet 21CB, réseaux d'échange mondial sur les frontières (tant en termes de gestion régaliennne que de développement transfrontalier) (aux côtés de l'ARFE, de TEIN,...)
- Au niveau européen, la MOT est membre associé de TEIN, qui réunit désormais la plupart des structures de type Euroinstitut. Dans le cadre du projet Frontem, elle participera au séminaire final en juillet 2023 à Victoria.
- Au niveau français, la MOT est également partenaire du projet GeRTuD, sur l'urbanisation transfrontalière.

Ces partenariats pourront nourrir :

- La réflexion de la MOT, notamment sur le thème du co-développement transfrontalier (avec 21 CB),
- Les actions de formation (voir II.3.2),
- Les conférences, séminaires, GT,
- Les publications de la MOT, éventuellement conjointes avec les chercheurs (policy paper co-produits dans le cadre de 21 CB),
- L'action internationale des partenaires de la MOT sur les sujets frontaliers (acteurs locaux, mais aussi ministères : MEAE (DAECT), Intérieur (DAEI)).

⁴ ESPON

3. Sensibiliser et informer en mettant à disposition nos ressources et expertises

► 3.1 Communication et mise à disposition des ressources de la MOT

Fin 2022, la MOT a publié un cahier sur « Les nouveaux défis de la mobilité transfrontalière », qui sera disséminé début 2023, et valorisé, notamment lors du séminaire IGEDD du 15 février.

Elle propose également un nouveau cahier sur les coopérations sanitaires transfrontalières à venir en 2023.

Elle poursuivra également la diffusion au long cours de ses ressources : brochures, revues de presse, newsletter et depuis 2022, publication d'un semestriel « L'actu. » regroupant 6 mois de newsletters. En 2023, elle envisage d'engager la refonte de son site internet, et la mise à jour de ses contenus sur les thèmes, les frontières françaises et les activités européennes.

► 3.2 Formation des acteurs (formations élus, formations techniciens...)

La MOT réalisera pour le CNFPT une formation sur le « DGS transfrontalier », les 2 et 3 mars 2023 à Strasbourg.

Les actions pourront être mutualisées avec celles menées pour les réseaux nationaux (voir I.2.1), dans un cadre européen (suites MOOC) et globales (21 CB).

Elle poursuivra également sa réflexion, entamée fin 2022, en vue de la création éventuelle d'un « cycle de formation » à la coopération transfrontalière, en lien avec le CNFPT mais également et possiblement avec des associations d'élus, à l'instar de l'AMF.

Axe III – Fabriquer et concrétiser les projets transfrontaliers (axe « Actions et ingénierie transfrontalières »)

1. Soutenir la mise en œuvre des Programmes nationaux territorialisés dans les territoires frontaliers

► 1.1 Accompagnement du programme PVD

Depuis le lancement du programme PVD en octobre 2020, la MOT en est « partenaire dans l'action ».

Pour les villes qui le souhaitent et la sollicitent, la MOT réalise des notes d'opportunités transfrontalières (équivalant à un « rapport d'étonnement transfrontalier »). Pour 2023, elle est d'ores-et-déjà été sollicitée par plusieurs communes / territoires PVD (la CC Sud Territoire (Territoire de Belfort, frontière FR-CH) ou encore la Ville d'Hirson (Aisne, frontière FR-BE)). Elle se tient à la disposition d'autres communes la sollicitant.

En 2023, la MOT accompagnera également la CC du Pays de Montmédy (Meuse) dans une démarche approfondie d'élaboration d'un projet de territoire transfrontalier, à l'instar des premières missions qu'elle avait menée en 2022 avec la CC Bouzonvillois Trois Frontières (Moselle, frontière FR-LU-DE) et avec la ville de Modane (Savoie, frontière FR-IT).

Après une première publication réalisée en 2020 afin de mettre en avant plusieurs bonnes pratiques « inspirantes » pour les petites villes aux frontières, la MOT produira des fiches-enseignements, voire des fiches-réflexes, en 2023 afin de capitaliser sur les résultats des missions approfondies qu'elle a pu mener.

A partir de ces éléments, elle proposera un ou deux événements / webinaires traitant des enjeux des territoires transfrontaliers, s'inscrivant dans le « club des partenaires PVD ».

► 1.2 Accompagnement du programme France Services

A titre expérimental, la MOT a travaillé en 2021 avec le Département du Nord pour permettre l'ouverture en transfrontalier des France Services portées par le Département. Les résultats en ont été communiqués aux services de l'ANCT, qui en ont reconnu l'intérêt. La MOT a ainsi vocation à agir et à être mobilisée en 2023 en lien avec les réseaux de lieux d'information et d'appui aux démarches en transfrontalier existants (France services, INFOBEST, Frontaliers Grand Est, Groupement transfrontalier européen...) pour favoriser l'innovation de services publics et l'appui aux usagers du transfrontalier.

2. Accompagner les stratégies et la structuration des outils de gouvernance transfrontalière

► 2.1 Soutien à la mise en réseau / en œuvre des SCT

A l'instar du travail qu'elle avait mené aux côtés de 4 agglomérations/ métropoles frontalières en 2019/2020, la MOT poursuivra son appui à la mise en œuvre de SCT aux frontières françaises, voire en transfrontalier. Ainsi, l'Agglomération urbaine du Doubs, GLCT membre de la MOT, s'apprête à engager le premier SCT d'échelle transfrontalière en 2023, que la MOT pourra accompagner en appui des structures d'ingénierie locale.

► 2.2 Appui aux stratégies transfrontalières intégrées

Portées en particulier par les priorités des nouveaux programmes Interreg, nombreuses sont les collectivités à souhaiter se doter de stratégies transfrontalières intégrées. En particulier, la MOT accompagne la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans sa volonté de se doter d'une stratégie transfrontalière avec ses partenaires, en poursuivant le travail engagé en 2021-2022.

De même, elle accompagne actuellement la CHAV (Conférence des Hautes Vallées) à la frontière franco-italienne, dans l'élaboration d'une stratégie transfrontalière, susceptible de faire évoluer sa gouvernance (voir ci-après).

Enfin, elle mènera un travail d'évaluation de la stratégie de l'Ardenne transfrontalière, stratégie qu'elle avait contribué à écrire en 2019-2020.

► 2.3 Aide à la structuration de gouvernances transfrontalières

Les nouveaux programmes Interreg vont inciter de nombreux territoires à davantage structurer leur coopération, et a fortiori, leur gouvernance transfrontalière, notamment dans le cadre des zones fonctionnelles (Grande Région, POCTEFA, ALCOTRA).

La MOT a d'ores-et-déjà été largement sollicitée par plusieurs partenaires de la frontière franco-italienne. Elle pourra les accompagner individuellement sur des formats à définir. Les outils désormais disponibles sur cette frontière (traité du Quirinal, programme Interreg avec les Piter) devront être coordonnés entre MEAE, DGCL et préfets (instruction des projets de GECT), ANCT et autorité de gestion Interreg, avec l'appui de la MOT.

3. Résoudre les obstacles à la coopération transfrontalière

► 3.1 B-solutions – participation et capitalisation

En partenariat avec l'ARFE (Association des Régions Frontalières Européennes), la MOT organise, le 7 février 2023, un atelier en ligne visant à mieux saisir les opportunités offertes par le projet b-solutions. Il mettra notamment en avant des illustrations concrètes et des témoignages de territoires ayant déjà bénéficié de ce dispositif.

Par ailleurs, en 2023 la MOT a été désignée experte pour le traitement du cas b-solutions « French-Luxembourg emergency management community » soumis par le GECT Alzette Belval.

Enfin, la MOT prendra une part active dans la mise en œuvre de solutions juridiques aux obstacles identifiés au cours des appels à projets antérieurs. Elle va notamment s'investir auprès de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaise pour la conclusion des conventions locales de financement de la mobilité des élèves à la frontière franco-espagnole.

► 3.2 Assistance technique à la résolution d'obstacles

Au-delà des actions locales que la MOT pourra accompagner, elle engage une « expérimentation bassins de vie transfrontaliers » (en lien avec I.2.1 et I.2.3), en appui prioritairement de 5 sites pilotes aux frontières françaises (et 15 partenaires) qui se sont engagés à ses côtés dans l'élaboration de propositions opérationnelles pour la reconnaissance des spécificités des espaces transfrontaliers nécessitant une mise en œuvre différenciée des politiques publiques. Les résultats du projet sont attendus au second semestre 2023. Dans ce cadre, la MOT fera le lien avec le projet pilote initié par le Parlement européen sur la gouvernance multi-niveaux et le co-développement de stratégies transfrontalières, porté par la DG REGIO avec l'appui de l'OCDE.

4. Appuyer les actions et investissements transfrontaliers

► 4.1 Participation à des projets Interreg locaux et prioritaires

La MOT accompagne depuis plusieurs mois deux projets d'observation transfrontalière, qui envisagent l'un et l'autre de déposer un dossier auprès de leur programme Interreg respectif. La MOT pourra utilement y participer, notamment afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des méthodes.

En particulier, elle est d'ores-et-déjà pleinement engagée dans le projet d'observation transfrontalière en cours de construction à la frontière franco-italienne qui devrait faire l'objet d'un projet ALCOTRA, et en sera un des partenaires bénéficiaires.

► 4.2 Assistance technique de la MOT

La MOT assiste ses partenaires et adhérents dans le cadre de projets concrets. Elle peut notamment être sollicitée dans le cadre d'un marché à bon de commande de la Banque des territoires auquel elle participe (groupement avec la SCET et Welcome Europe).

Après de premiers échanges entre la MOT et le Commissariat de Massif du Jura en 2022, la MOT a proposé de réaliser, en lien étroit avec le Commissariat de Massif, une analyse à 360° des enjeux transfrontaliers du Massif. Cette proposition d'étude, qui consistera à objectiver les défis transfrontaliers du Massif et à les partager avec les partenaires suisses et transfrontaliers, a été retenue dans le cadre du CPIER Massif du Jura 2021-2027 et se déroulera tout au long de l'année 2023.

La MOT s'est enfin vu confier, à la faveur d'un appel d'offres, l'aménagement transfrontalier du site du crassier des Terres Rouges au sein du territoire d'Alzette Belval à la frontière franco-luxembourgeoise, aux côtés du bureau d'études luxembourgeois Zeyen Baumann et de l'agence d'urbanisme AGAPE.

Annexes

- Programme triennal 2021-2023 de la MOT
http://www.espaces-transfrontaliers.org/fileadmin/user_upload/documents/Espace_Membres/Evenements/AG_2021/3a_Prg_triennal_2021_2023_au20210104.pdf

Contact MOT

Jean Peyrony
Directeur général
+33 (0)1 55 80 56 80
mot@mot.asso.fr



Mission opérationnelle transfrontalière
38, rue des Bourdonnais - 75001 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 55 80 56 80 - www.espaces-transfrontaliers.eu



agence nationale
de la cohésion
des territoires

